

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur TREMOULET Eric, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs TREMOULET Eric-MARCHESI Philippe- BIOT Florence-SAEZ Franck-CONSTANTIN Jean-Claude- CADIERE Laure-DELARQUE Marie-Josée-LOPEZ Jean-François-PELLEGRINI Eric-PAULET Jean-JAGER Mireille-BEL-HADJ Dalilla-MARQUIS Sabrina-SOUCHON Emilie- GUESTIN Coralie.

**ABSENTS EXCUSES** :

Madame BOISSON Cécile qui a donné procuration à Monsieur MARCHESI Philippe  
Madame TREBILLON Catherine qui a donné procuration à Monsieur PELLEGRINI Eric  
Monsieur CHATTELARD Bruno qui a donné procuration à Madame DELARQUE Marie-Josée  
Madame BRUN Laurence qui a donné procuration à Monsieur PAULET Jean  
Monsieur DELERIN Didier qui a donné procuration à Monsieur TREMOULET Eric

**ABSENTS** : Messieurs DELORME Nicolas-MOULINIER Anthony-TARDIEU Adrien

\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CADIERE Laure est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération n° 20262805-01  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2026.

**Délibération n° 20262805-02  
MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE CIRCULATION DOUCE  
AUTOUR DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude d'avant-projet et de projet a été réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre INFRAMED, concernant l'aménagement d'une circulation douce sur le chemin du Mourre de la Violette entre l'avenue du 8 mai 1945 et le chemin de Céserac, aux abords du groupe scolaire. Cet aménagement, qui permettra de sécuriser la circulation des piétons et des vélos, comprend :

- Une chaussée en enrobé avec 2 plateaux traversants,
- Un trottoir en enrobé,
- La reprise partielle du réseau pluvial.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises a été réalisée, et un avis de publicité a été publié sur le Profil acheteur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 21 avril 2026 et sur le Réveil du Midi le 23 avril 2026.

En fonction des critères prévus dans le règlement de consultation et des offres reçues, la commission MAPA réunie en séance du 22 mai 2026 propose de retenir le groupement d'entreprises LAUTIER-MOUSSAC / ESR / SCAIC, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant des travaux de 159 928,00 € HT, soit 191 913,60 € TTC.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

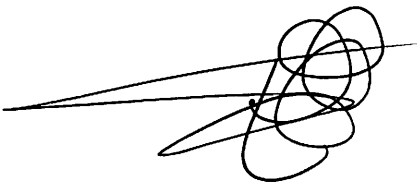
- **APPROUVE** le choix du groupement LAUTIER-MOUSSAC / ESR / SCAIC pour un montant des travaux de 159 928,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec le groupement LAUTIER-MOUSSAC / ESR / SCAIC, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **3°) QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 18H53

Le Maire,  
Eric TREMOULET



La Secrétaire de séance,  
Laure CADIERE

